

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE

L'objet de ce rapport est de faire un bilan de nos réalisations 2007 en matière de développement durable. Cela fait trois ans que nous nous sommes engagés volontairement à partager les résultats de nos actions en faveur d'un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement durable.

Ce troisième rapport permet également de répondre à la demande croissante d'informations de la part de nos parties prenantes : clients, riverains, autorités publiques, fournisseurs,...

Sauf mention contraire, il couvre les activités de la Société Nationale d'Électricité et de

Thermique, filiale en 2007 du groupe espagnol Endesa : les sites de production situés en France, le siège de Rueil Malmaison, la filiale Surschiste, les agences commerciales et le pôle de recherche Cerchar.

AUTOÉVALUATION GRI

La Global Reporting Initiative (GRI) a pour mission de développer des lignes directrices pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des entreprises et organisations.

La troisième version des lignes directrices (GRI3) propose des indicateurs de performance extra financiers et une grille d'autoévaluation. Le niveau de conformité du

rapport est alors évalué par une lettre correspondant à un niveau de performance (A,B,C).

Pour la deuxième année consécutive, nous avons choisi de nous conformer à ces lignes directrices. Cette année, dans un souci de progrès, notre évaluation a été vérifiée et validée par les experts de la GRI. Elle révèle que notre reporting développement durable

remplit les critères du niveau C.

Les indicateurs 3.10, 3.11 et 4.1 à 4.4 ne font l'objet d'aucun reporting cette année, soit parce que les méthodes adoptées n'ont pas évolué (3.10 et 3.11), soit parce qu'en tant que filiale d'un groupe, la Snet n'est pas directement concernée par les indicateurs de gouvernance (4.1 à 4.4)

		2002 en accord	C	C+	B	B+	A	A+
OBLIGATOIRE	auto déclaration							
	vérification par un tiers							
	vérification par la GRI							

Ainsi, en 2007, nous avons renseigné les 16 indicateurs de performance suivants soit 6 de plus que l'an dernier :

- EC1 Création de valeur et redistribution des richesses ;
- EC9 Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts
- EN5 Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique
- EN6 Initiatives pour développer des produits et services reposant sur des énergies renouvelables ou sur une meilleure efficacité énergétique et réduction consécutive de la demande en énergie ;
- EN7 Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues
- EN8 Volume total d'eau prélevé, par source
- EN13 Habitats naturels protégés ou restaurés ;
- EN16 Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (tqCO₂)
- EN18 Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues
- EN20 Émissions atmosphériques de NOx, SO₂ ou autres par type et poids ;
- EN26 Initiatives visant à réduire les impacts environnementaux des produits et services ; et mesure de ces réductions ;
- LA1 Effectif total par type d'emploi, type de contrat et par région ;
- LA7 Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, taux d'absentéisme, nombre de décès pour accident du travail par région ;
- LA10 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé et par catégorie d'employé.
- LA12 Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques
- SO5 Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying.

PACTE MONDIAL

Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative volontaire d'entreprises responsables dans plus de 120 pays, dont le but est de promouvoir 10 principes universels en matière de droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption. Chaque entreprise s'engage à communiquer sur les actions qu'elle mène dans ces différents domaines.

Nous participons à cette initiative depuis 2005. Les logos du tableau ci-dessous sont apposés tout au long du rapport face à chaque action correspondant au respect de l'un de ces principes.

PRINCIPE	TITRE	PAGE DU RAPPORT
	Droit de l'homme 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence 2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	p.12
	Droit du travail 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	p.12 et 18
	Environnement 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement 9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	p.14 p.20 à 22
	Lutte contre la corruption 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	p.9 et 22

GLOSSAIRE ET LISTE DES ABRÉVIATIONS

- Centrale à cycle combiné gaz (CCG) :** centrale thermique dans laquelle la combustion du gaz naturel entraîne une turbine à gaz. L'énergie des fumées est ensuite récupérée dans une chaudière qui produit de la vapeur et qui entraîne une turbine à vapeur. Ces deux turbines entraînent un alternateur.

Clients éligibles : tous les consommateurs d'électricité ou de gaz naturel qui peuvent choisir librement leurs fournisseurs.

Gaz à effet de serre (GES) : gaz contenus dans l'atmosphère qui retiennent une partie de la chaleur solaire, selon le mécanisme de l'effet de serre. Ces gaz sont principalement le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les hydrofluocarbures (HFC).

Powernext : Bourse française de l'électricité.
- Responsable d'équilibre (RE) :** intermédiaire entre les consommateurs non résidentiels et le Réseau de Transport d'Électricité (RTE). A ce titre il prend en charge les risques financiers liés aux ajustements que le RTE doit effectuer pour compenser les écarts éventuels entre les programmations d'approvisionnement d'un consommateur et sa consommation effective, dans le but de garantir l'équilibre général du réseau.

AERES : Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre

CCG : Cycle Combiné Gaz

CCHSCT : Comité de Coordination d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CODAP : Centre d'optimisation, de Dispatching et d'Ajustement de la Production
- IEG :** Industries Electriques et Gazières

iREP : Registre français des Emission Polluantes sur internet

NO_x : Oxydes d'azote

PNAQ : Plan National d'Allocation de Quotas

RTE : Réseau national de Transport d'Électricité

SCEQE : Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions

SME : Système de Management Environnemental

SMS : Système de Management de la Sécurité

SO_x : Oxydes de soufre

TRTAM : Tarif Règlementé transitoire d'Ajustement au Marché

UFE : Union française de l'électricité

Ce rapport a été réalisé par un comité de pilotage interne composé des personnes suivantes : Anne-Cécile Baudon, Jean-Marie Brunello, Philippe Duquenoy, Karine Leprêtre, Stéphane Morel, Sivane Soumagnac et Audrey Zermati-Malkin. Nous remercions par la même occasion toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à sa rédaction et particulièrement Nicolas Giraudon, Nuria Latre, Gladys Léo, Anne Normant et Julie Vanghelder.

Le cabinet conseil en développement durable Utopies nous a accompagnés dans la rédaction et la réalisation de ce rapport. **UTOPIES**

Création graphique : Anne Dupal / Crédits photos : xxx / Mentions légales / imprimeur :

Pour toute question, écrire à contactDD@snet-electricite.fr

Une version informatique est également disponible sur le site www.snet-electricite.fr

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec une grande fierté que j'introduis cette troisième édition du Rapport de Développement Durable, qui atteste de nos avancées en la matière et de notre engagement à les partager avec vous en toute transparence.

Troisième fournisseur d'électricité en France et acteur majeur de la production dite de "semi-base" et de "pointe", la Société Nationale d'Électricité et de Thermique joue un rôle clé dans l'équilibre du système électrique français. Cependant, source de nombreux emplois, notre activité est aussi consommatrice de ressources naturelles non-renouvelables et émettrice de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique.

Conscients de notre responsabilité, nous avons choisi de répondre à ces enjeux sociaux, économiques et environnementaux en plaçant le développement durable au cœur de notre stratégie industrielle. Cela implique de modifier nos comportements pour assurer une croissance dynamique sur le long terme, fondée sur l'épanouissement de nos collaborateurs et sur une gestion réfléchie des ressources naturelles environnantes.

Pour cela, nous nous sommes engagés volontairement à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nous mettons en place les mesures nécessaires, en tenant compte des attentes de nos parties prenantes. Ce troisième rapport accorde d'ailleurs une importance particulière au dialogue que nous entretenons avec elles. Il se différencie aussi des précédents par le label "GRI Checked" qui garantit que nos évaluations sont validées par les experts de la Global Reporting Initiative.

Pour la plus grande satisfaction de nos clients, 2007 est l'année de la modernisation de nos outils de production et de notre orientation vers de nouvelles technologies.

Ainsi, l'inauguration du parc éolien de Lehautcourt et la mise en chantier de deux cycles combinés gaz sur le site Emile Huchet ont marqué le début de la mise en œuvre concrète de notre Plan Industriel. Il va nous permettre d'augmenter nos capacités de production pour répondre à la demande croissante d'électricité en Europe et de diversifier notre mix énergétique en privilégiant des technologies plus respectueuses de l'environnement.

À l'occasion du renouvellement des autorisations, nous avons réévalué les impacts environnementaux de nos installations et amélioré les indicateurs de surveillance de nos émissions. On remarque d'ailleurs que les émissions de poussières et d'oxydes de soufre ont baissé de manière significative. Cette tendance va se prolonger grâce à l'installation d'un important dispositif de traitement des fumées en 2007. Des progrès notoires ont également été réalisés dans la mise en place de systèmes de managements environnementaux sur nos sites.

Enfin, ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'engagement des hommes et des femmes qui composent notre entreprise et dont l'épanouissement est la condition de notre réussite.

Dans le cadre des débats sur la réforme des retraites, une attention particulière a été accordée au dialogue social. Par ailleurs, les mesures de sécurité au travail ont été renforcées et, fait remarquable, certaines centrales ont connu un taux d'accident nul cette année. Quant aux formations, elles ont augmenté de 16%, signe de l'attention portée au développement des performances de chacun.

2007 est une année riche en événements. Je vous invite à les découvrir dans ce rapport et à nous faire partager vos réactions. Sachez que nous ne comptons pas en rester là. Les progrès identifiés nous incitent à aller encore plus loin. Notre démarche de développement durable peut désormais compter sur l'expertise et le savoir-faire de l'un des plus grands énergéticiens au monde: le groupe E.ON, devenu notre actionnaire majoritaire en juin 2008. Alors ensemble, chacun à son niveau, mettons-y toute notre énergie !

Signature du dg

Mr. LoreM Ipsum
Directeur Général
de la Société Nationale
d'Électricité et de Thermique